



## Débat d'orientation budgétaire 2013

## TABLE DES MATIERES

---

DES RESSOURCES FINANCIERES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTES .....	5
I. UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE DE PLUS EN PLUS DEFAVORABLE .....	5
1. Une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en berne .....	5
2. Un taux de chômage qui remonte même s'il reste inférieur à la moyenne nationale.....	6
3. Une croissance de l'indice des prix des dépenses communales.....	6
4. Un endettement public qui pousse l'Etat à la maîtrise des dépenses.....	7
II. DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE .....	8
1. Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases.....	8
2. Les dotations de l'Etat en régression .....	12
3. Les produits des services indexés sur la prévision d'inflation .....	13
4. Des financements bancaires à taux de marge élevés .....	13
5. Le produit des cessions pour optimiser les recettes.....	15
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTES POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT.....	17
I. UNE BAISSSE EN VOLUME DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	17
1. Des péréquations imposées se traduisant par des prélèvements alourdis.....	17
2. Une masse salariale bien maîtrisée.....	18
II. LES INVESTISSEMENTS, PRIORITE BUDGETAIRE 2013 .....	19
1. La construction du gymnase des Lavandières.....	19
2. La requalification de la place des Coteaux du Bel Air .....	20
3. L'aménagement de l'éco quartier de la Lisière Pereire .....	21
4. La préparation du déplacement de la déchetterie .....	22
5. Les études relatives au nouveau centre technique municipal .....	22
6. Les travaux du futur pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).....	23
7. La rénovation du parking du château .....	23
8. Le lancement de la restructuration du bâtiment Henri IV.....	24
9. Programmation pluriannuelle des principales opérations 2013-2014.....	25

<b>LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>27</b>
I. LES DEPLACEMENTS .....	27
1. Promouvoir les circulations douces .....	28
2. Encourager l'usage du bus .....	29
3. Faciliter le stationnement des véhicules électriques.....	30
4. Encourager l'usage du vélo .....	31
II. L'ENERGIE ET LES FLUIDES .....	33
1. Le gymnase des Lavandières : un bâtiment exemplaire .....	33
2. Le développement durable dans les travaux de rénovation .....	35
3. Les Certificats d'Economie d'Energie .....	36
4. La thermographie aérienne.....	36
III. LA COMMANDE PUBLIQUE .....	37
1. Se doter d'une culture de l'achat éco et socio responsable.....	37
2. Au-delà de l'achat éco-responsable : l'éco-attitude .....	37
3. Au-delà de l'achat éco-responsable, la revente des biens obsolètes de la Ville .....	38
IV. AGIR SUR LES DECHETS.....	39
1. Agir sur la collecte des déchets.....	39
2. Agir sur le traitement des déchets.....	39
 <b>BUDGETS ANNEXES.....</b>	 <b>43</b>
I. BUDGET ASSAINISSEMENT.....	43
II. BUDGET DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE.....	44



Le budget 2013 est marqué par la conduite de chantiers d'envergure exceptionnelle. D'une part, la poursuite de projets structurants comme la construction du gymnase des Lavandières et le réaménagement de la place des coteaux du Bel Air, d'autre part des projets liés à l'aménagement de l'éco-quartier Pereire, comme la construction du nouveau centre technique municipal ou de la nouvelle déchetterie intercommunale.

Ce budget est construit dans un contexte de plus en plus difficile qui met sous tension les dotations de l'Etat perçues par la Ville ainsi que les recettes fiscales par le biais des péréquations. La contribution nette de Saint-Germain-en-Laye devrait s'élever à 2 M€.

En matière de dotations et de subventions, l'Etat a confirmé le gel et même la diminution de ses dépenses pour les collectivités territoriales sur la période 2011-2014. Quant à la Région Ile de France, elle a décidé de recentrer ses subventions sur les communes ayant un faible potentiel financier et suivant ses propres critères.

En matière de recettes fiscales, l'année 2013 verra la montée en puissance de la péréquation des communes et des établissements intercommunaux afin d'atteindre une enveloppe de 150 millions d'euros en 2012 à 1 milliard d'euros en 2016 au niveau national.

Alors que l'indice des prix des dépenses communales continue sa progression, l'aggravation de l'effet de ciseaux rend plus difficile chaque année l'équilibre du budget.

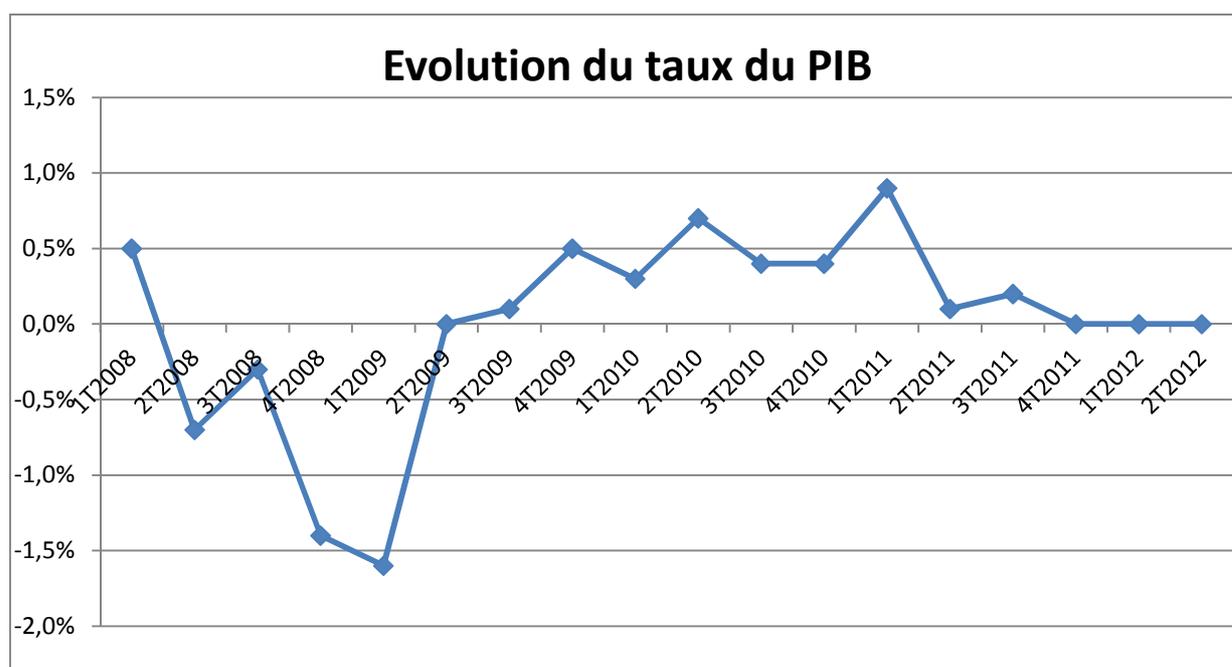
# DES RESSOURCES FINANCIERES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTEES

## I. UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE DE PLUS EN PLUS DEFAVORABLE

### 1. Une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en berne

L'activité économique de la France est à l'arrêt depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 et le faible niveau des perspectives d'activité pour la fin de l'année conduit à une prévision d'évolution du PIB pour l'année 2012 aux alentours de +0,1 %, en net ralentissement par rapport à l'année 2011 (+1.7 %).

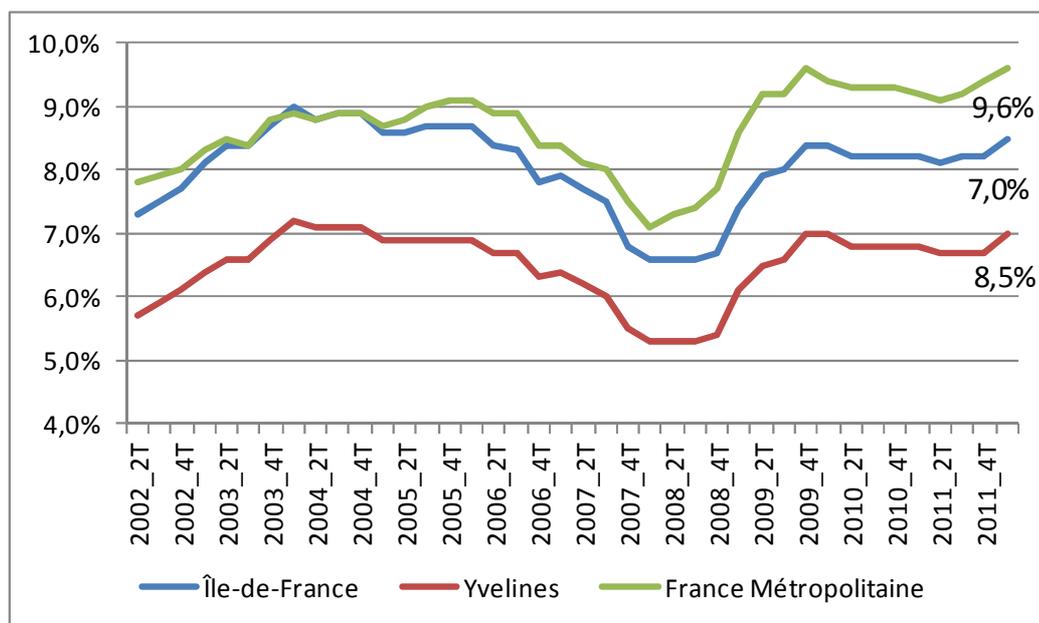
Les prévisions 2013<sup>1</sup> affichent une reprise modeste à hauteur de +0.4 %, mais dans une fourchette assez large, de -0.3 % à +1.3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance pour l'année prochaine. Le Projet de loi de finances 2013 est basé sur un taux de +0,3%.



<sup>1</sup> Source : moyenne du groupe technique de la Commission Economique de la Nation

## 2. Un taux de chômage qui remonte même s'il reste inférieur à la moyenne nationale

Le taux de chômage s'accroît sur le territoire Yvelinois à l'instar de l'évolution nationale. Avec un taux de 7,0 % au premier trimestre 2012, il reste néanmoins en retrait par rapport à la moyenne française avec un taux de 9,6% et à celui de l'Île de France de 8,5 %.



Source : INSEE

## 3. Une croissance de l'indice des prix des dépenses communales

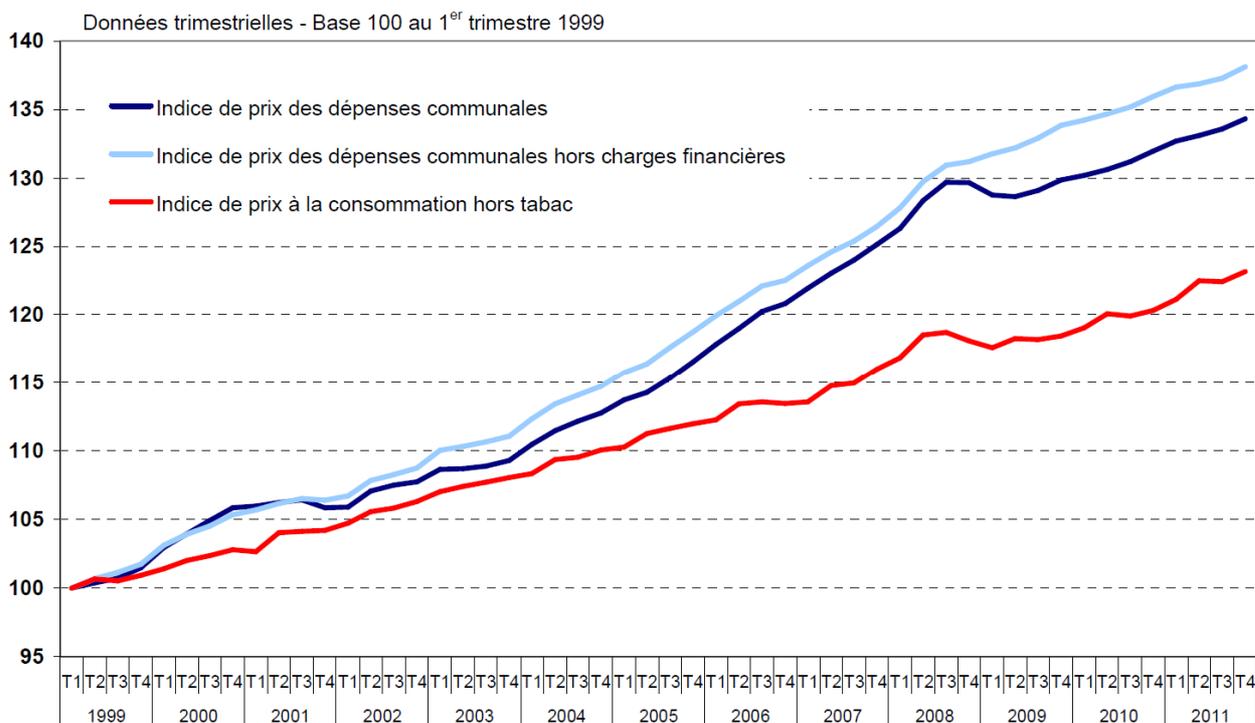
La hausse des prix à la consommation se maintiendrait à +2,0 % en 2012 (après +2,1 % en 2011). En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,7 %<sup>2</sup>. Pour mémoire elle était de +1,5 % en 2010.

Les dépenses des communes dites du « panier du Maire » ont continué leur progression : +1,5 % en 2010 contre +1,9 % en 2011.<sup>3</sup>

L'écart entre l'indice des prix à la consommation hors tabac et celui des dépenses des communes ne cesse de croître.

<sup>2</sup> Source INSEE

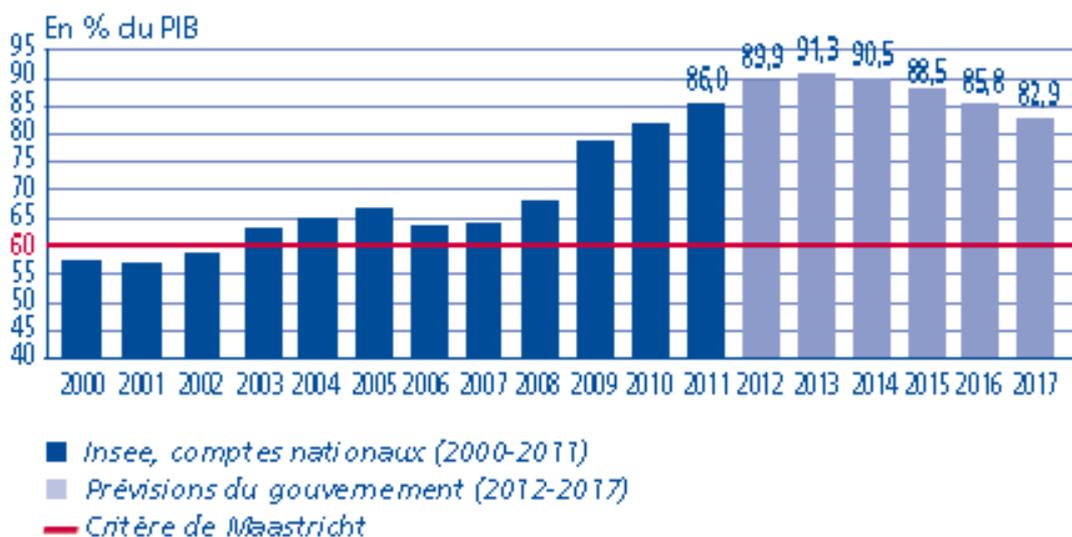
<sup>3</sup> Source AMF



#### 4. Un endettement public qui pousse l'Etat à la maîtrise des dépenses

En complément de l'épargne brute et des recettes d'investissement, les collectivités locales disposent du recours à l'emprunt pour financer leurs investissements. La dette publique au sens du Traité de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, 89,9 % du PIB en 2012, après 86,0 % en 2011, soit une hausse de près de 4 points. En 2013, la dette publique atteindrait 91,3 % du PIB<sup>4</sup>.

#### Dettes publiques



Pour mémoire, en 2011, la dette des administrations locales atteignait 8,3 % du PIB et représentait environ 10 % de la dette publique.

<sup>4</sup> Source : Dexia

## II. DES PERSPECTIVES DE RECETTES DE LA VILLE SOUS CONTRAINTE

### 1. Une progression des recettes fiscales limitée à celle des bases

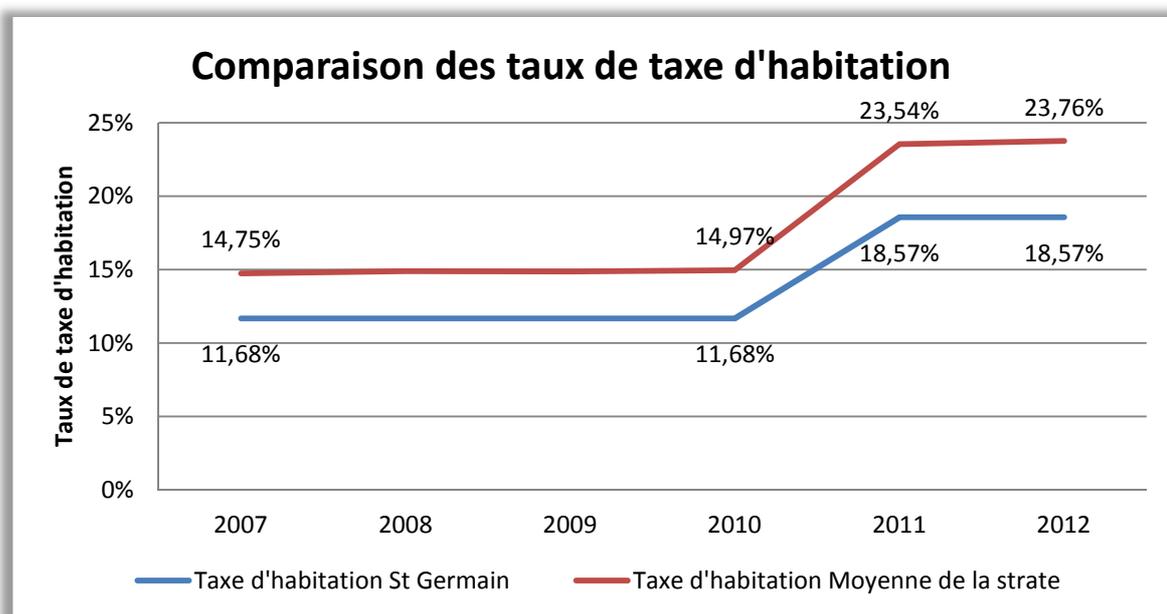
#### a. Pas de hausse des taux de fiscalité en 2013

Aucune hausse du taux de fiscalité n'est proposée en 2013, conformément à ce qui est appliqué depuis 2003, à l'exception de l'année 2011 en raison de la perte de la recette fiscale du SIAAP pour 861 K€ et la création de 80 berceaux de crèche pour 600 K€ en coût de fonctionnement.

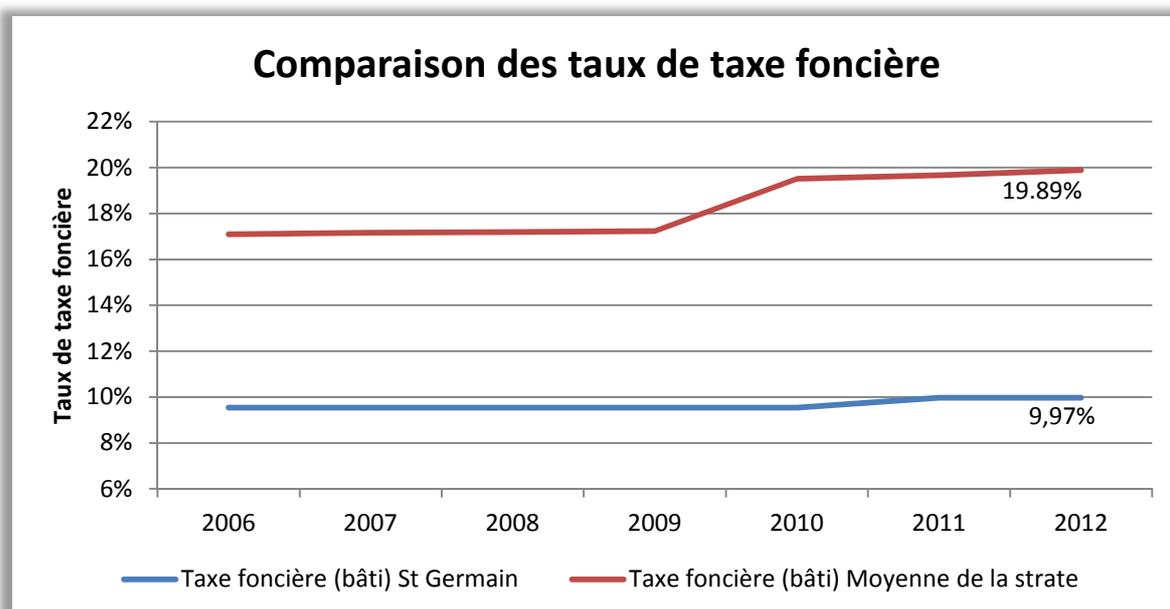
L'hypothèse de hausse des bases fiscales est de 1,5 %.

Concernant la fiscalité communale, la Ville est très bien positionnée par rapport à l'ensemble des communes de la même strate de population (20 000 à 50 000 habitants).

- Le taux de taxe d'habitation est en dessous de cette moyenne de 5,2 points :

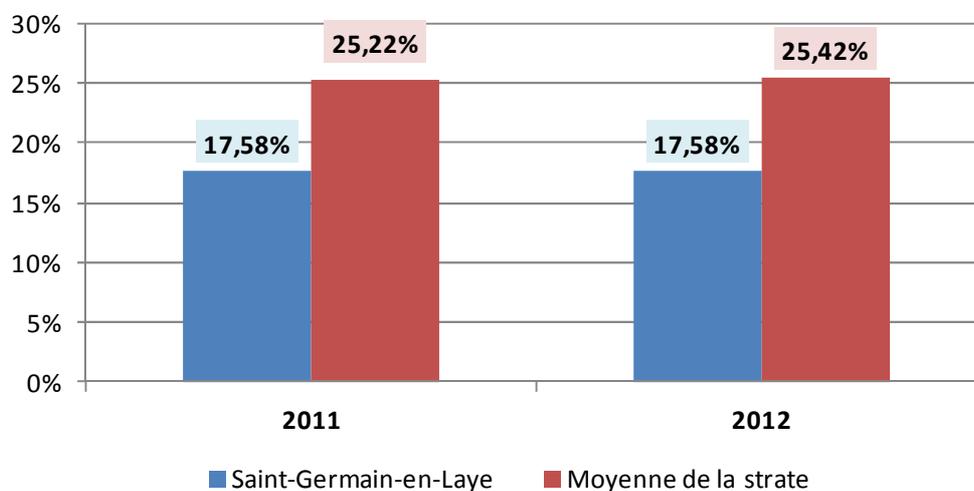


- La taxe foncière, est quasiment à la moitié avec 9,55 points de moins :



- Il en va de même pour la fiscalité des entreprises qui est de 7,84 points en deçà de la moyenne de la strate :

### Comparaison des taux de CFE 2010-2011



#### *b. Des abattements très favorables aux contribuables*

Les abattements pour charge de famille (pour la taxe d'habitation) sont calculés à partir de la valeur locative moyenne (VLM).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
VLM	5 541 €	5 599 €	5 789 €	5 793 €	5 833 €	5 983 €

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, les Villes perçoivent désormais la part de taxe d'habitation dont disposait auparavant le Conseil Général.

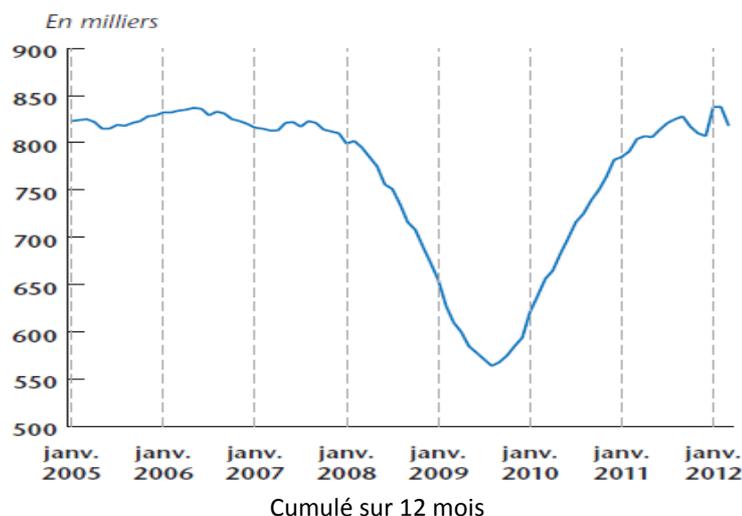
Cette évolution s'est faite sans modification de la politique d'abattement de la Ville, qui reste très incitative par rapport aux autres communes des Yvelines de la même strate<sup>5</sup> :

Taxe d'habitation	Abattement général à la base	Abattement pour 1 ou 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Valeur Locative Moyenne 2011
Chatou	-	15%	25%	5 890 €
Conflans Ste Honorine	15%	10%	20%	5 216 €
Élancourt	15%	10%	15%	4 725 €
Guyancourt	-	10%	15%	4 773 €
Houilles	15%	15%	20%	4 547 €
La Celle Saint-Cloud	-	10%	25%	6 425 €
Le Chesnay	15%	15%	25%	5 421 €
Les Mureaux	5%	15%	15%	4 040 €
Maisons-Laffitte	15%	15%	25%	6 538 €
Mantes-la-Jolie	15%	10%	15%	3 892 €
Montigny-le-Bretonneux		10%	20%	3 682 €
Plaisir	10%	15%	20%	5 172 €
Poissy	15%	10%	15%	4 321 €
Rambouillet	-	15%	20%	5 048 €
Saint-Germain-en-Laye	15%	20%	25%	5 983 €
Trappes	-	10%	15%	3 257 €
Vélizy-Villacoublay	15%	20%	25%	4 404 €

<sup>5</sup> Source : Agence départementale de conseil aux communes et à leur groupement (adccg 78)

**c. Des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui devraient fortement chuter en 2013**

Evolution du nombre de transactions de logements anciens (national) :

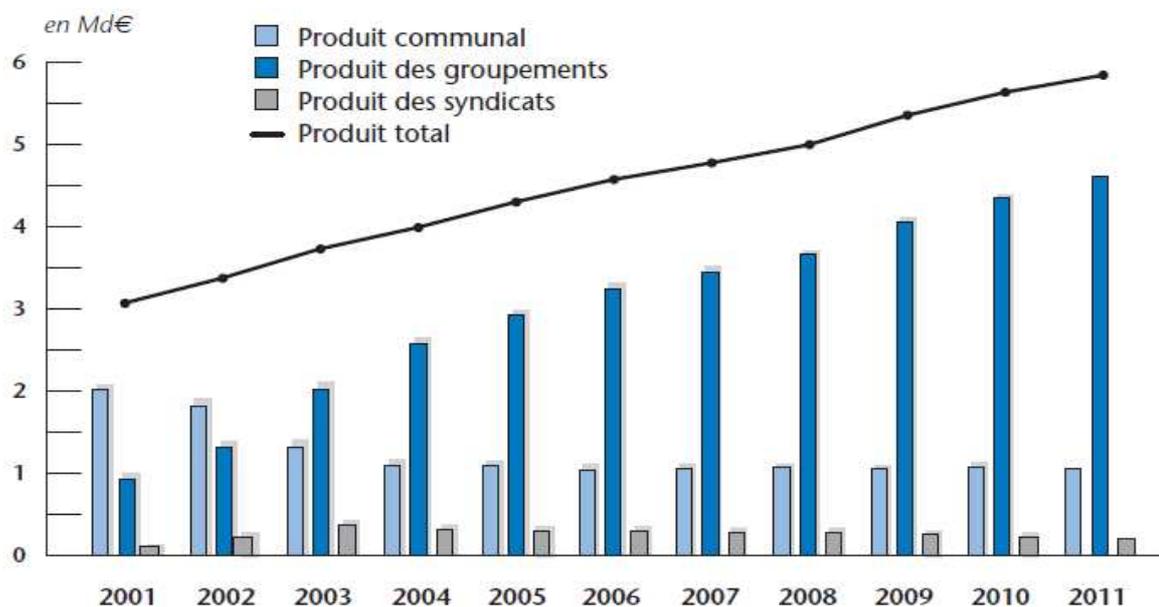


Lors de la crise économique de 2008, le volume des transactions immobilières a connu une nette diminution se traduisant par des recettes de droits de mutation en forte baisse : - 8,6 %, puis - 26,4 % en 2009. Après une remontée du nombre des transactions en 2011, l'année 2012 enregistre une nouvelle baisse qui devrait se répercuter sur les DMTO de la Ville en 2013.

Concernant la ville de Saint-Germain-en-Laye, il est proposé de retenir une hypothèse en retrait par rapport au montant constaté à date en 2012.

**d. Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) très maîtrisée**

En 2011, le produit de la TEOM au niveau national était de 5,9 Md€, en hausse de 3,9% par rapport à 2010. Plus des ¾ de ce produit ont été perçus par les groupements de communes (EPCI) :



Évolution des produits de la TEOM votés – niveau national

Pour la Ville en 2013, il n'est pas prévu de variation de ce taux (4,33 %) qui reste inférieur au taux de 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits TEOM (€)	2 865 061	2 876 821	2 879 171	2 923 034	3 044 064	3 133 439	3 251 959	3 224 685
Taux	4,44 %	4,32 %	4,22 %	4,22 %	4,27 %	4,33 %	4,33 %	4,33 %

Éléments de comparaisons du taux moyen de la strate de 20 000 à 50 000 habitants des Yvelines en 2011<sup>6</sup> :

- Pour les communes isolées : 5,60 %
- Pour les communes membres d'un EPCI : 5,93 %

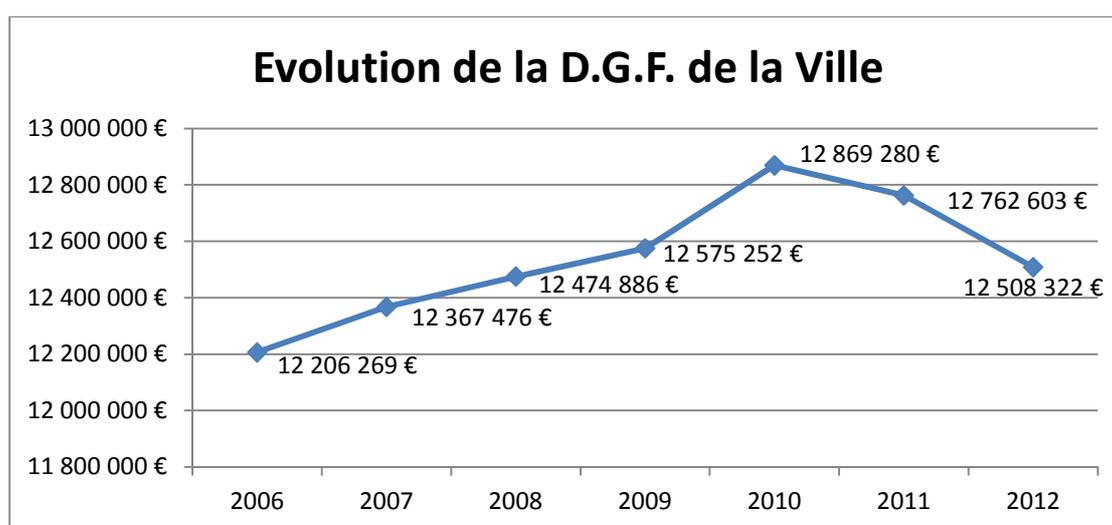
## 2. Les dotations de l'Etat en régression

Le Gouvernement poursuit le « gel » des dotations versées aux collectivités territoriales annoncé sur la période 2011-2014.

Au sein de cette enveloppe figée, la version actuelle du projet de loi de finances pour 2013 prévoit une stagnation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble du bloc communal.

La DGF, qui est la principale contribution de l'Etat au budget des collectivités, va être redistribuée de manière à favoriser le développement de l'intercommunalité (dotation d'intercommunalité) et la péréquation (dotations de solidarité urbaine, de solidarité et la dotation nationale de péréquation verticale).

A enveloppe constante, ces dotations seront financées par un prélèvement sur les Villes, qui comme Saint-Germain-en-Laye, n'entrent pas dans le cas de figure précédent. En effet, ce prélèvement se fait via un écrêtement sur la part garantie de la dotation forfaitaire de la DGF des communes et une réfaction de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle.



**Compte-tenu de ces éléments, il paraît prudent d'anticiper une baisse de la DGF comme les deux années précédentes : -2 % pour 2013.**

<sup>6</sup> Source : Agence départementale de conseil aux communes et à leur groupement (adccg 78)

### **3. Les produits des services indexés sur la prévision d'inflation**

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Saint-germanois permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite que la contribution des usagers des services publics se rapproche dans la mesure du possible du coût de revient des prestations. Les tarifs municipaux 2013 seront ajustés pour tenir compte de l'inflation réellement supportée et de la revalorisation inévitable des coûts dus aux renouvellements de marchés.

### **4. Des financements bancaires à taux de marge élevés**

#### ***a. Un changement des acteurs bancaires qui joue sur l'accès aux liquidités***

Dans un marché déjà en manque de liquidité, l'année 2012 a vu la disparition de deux acteurs bancaires dans le périmètre des financeurs des collectivités. En effet, Dexia et le Crédit Immobilier de France (CIF) ont stoppé leurs activités de finance cette année.

En face de ces défections, l'Etat a mis à disposition des collectivités une enveloppe spéciale qui est distribuée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) aux conditions de marché.

De plus, la Banque Postale se positionne comme un nouvel opérateur sur le marché des collectivités afin de pallier l'arrêt de l'activité de Dexia dans ce secteur. Elle a distribué des lignes de trésorerie depuis le mois de mai 2012 et va intervenir sur des financements à court et moyen terme à partir du mois de novembre 2012. En 2013, elle complètera son offre par des financements à long terme, pour partie au-delà de 15 ans, durée difficile à dépasser avec les autres opérateurs.

Les possibilités de financement des collectivités pour l'année prochaine semblent consolidées afin de satisfaire le besoin estimé.

#### ***b. Un coût d'accès au crédit qui va se maintenir à un niveau élevé***

La perspective d'échapper à une crise des liquidités pour l'année prochaine n'influe que très peu sur le coût d'accès au crédit. D'un côté le coût de l'argent au quotidien est proche de 0 % et très faible pour les crédits à long terme (moins de 2 %). D'un autre côté, les banques font peser sur les marges la future mise en place des accords de « Bâle III » qui vise à mettre en place des ratios de liquidité d'ici l'horizon 2015 et 2018, ceci afin de :

- Augmenter les fonds propres des banques,
- Limiter les actifs des banques par rapport à leurs fonds propres,
- Assurer que les banques disposent de liquidités suffisantes,
- Renforcer les banques individuellement.

Même si les marges bancaires se sont « détendues » depuis la rentrée 2012, elles restent à leur plus haut niveau jamais connu depuis plusieurs années.

De plus, la « qualité de signature » des collectivités entre de plus en plus en ligne de compte dans la sélection faite par les banquiers. La Ville doit donc en tenir compte et maintenir une

qualité comptable et une image financière à un bon niveau afin de se présenter sous le meilleur jour auprès des financeurs.

### ***c. Un endettement de la commune qui reste maîtrisé***

Fin 2011, l'encours de la dette était de 20,9 M€. Depuis le début de l'année 2012, la Ville a contracté 10 M€. Afin de saisir une opportunité pour les financements 2013, la Ville va bénéficier de 3,5 M€ sur l'enveloppe de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux particulièrement intéressant.

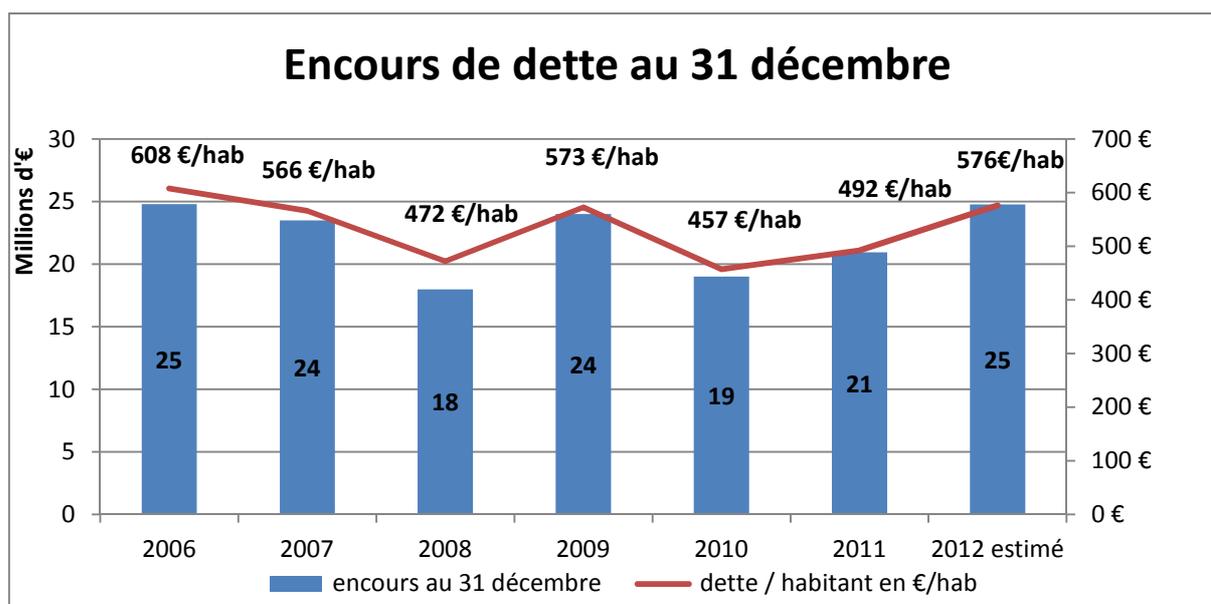
L'historique de l'annuité de la dette montre une stabilité. Une progression est prévue en 2013 compte tenu de la hausse des emprunts souscrits en 2012 :

	2008	2009	2010	2011	2012
Annuité en capital*	2 742 000 €	2 367 816 €	2 339 105 €	2 171 786 €	2 319 200 €
Annuité en intérêt	772 000 €	605 283 €	432 578 €	532 871 €	492 086 €
Annuité totale	3 514 000 €	2 973 099 €	2 771 683 €	2 704 657 €	2 811 286 €

\*hors CLTR

La structure de la dette de la commune ne présente pas de danger. En effet, elle se positionne à 96 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER et 4 % en catégorie « 1B » (barrière simple sur taux Euribor). Elle se décompose à 2/3 en taux fixe et 1/3 en taux variable simple (sur index Euribor).

L'encours de notre dette évolue de la façon suivante depuis l'année 2006 :



Le portefeuille de 16 lignes de crédits se ventile comme suit auprès des établissements de financement :

Prêteurs	% du Capital restant dû
Caisse d'Épargne	36.95 %
B.F.T.*	24.74 %
Crédit Mutuel	14.30 %
B.F.T. / Crédit Agricole	11.35 %
Dexia CLF	8.09 %
Société Générale	4.57 %
Ensemble des prêteurs	100.00 %

\* Banque de Financement et de Trésorerie du groupe Crédit Agricole

## 5. Le produit des cessions pour optimiser les recettes

Dans une logique d'optimisation du patrimoine, la ville souhaite accélérer les cessions d'actifs immobiliers devenus inutiles. Ces opérations vont permettre de remplir plusieurs objectifs :

- Maîtriser les frais de fonctionnement en diminuant le nombre de bâtiments du portefeuille de la Ville,
- Construire de nouveaux logements lors de cessions à des bailleurs sociaux afin de répondre à l'objectif de la loi SRU,
- Générer des recettes exceptionnelles pouvant permettre de financer les nouveaux projets d'investissements.



Logement rue Ampère



Maison rue de Bergette

## Avant



rue Schnapper

## Après



rue Schnapper

# DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTRAINTEES POUR FAVORISER L'INVESTISSEMENT

---

## *I. Une baisse en volume des dépenses de fonctionnement*

Compte tenu de l'évolution des prévisions économiques et des hypothèses retenues concernant les recettes fiscales de la Ville, il est impératif de maîtriser fortement les dépenses de fonctionnement.

C'est pourquoi, l'objectif est de contraindre l'évolution des charges de fonctionnement en 2013 qui devrait être inférieure, en valeur absolue à celles de 2012.

Cette évolution intègre une limitation des charges à caractère général tenant compte des hausses de révisions des marchés publics et des évolutions tarifaires des fluides et autres prestations. Elle intègre également une forte maîtrise des charges de personnel.

### **1. Des péréquations imposées se traduisant par des prélèvements alourdis**

La commune contribue actuellement à deux fonds de péréquations. Le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et **FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal).

#### *a. 3ème année pour le FNGIR*

L'année 2013 sera la troisième année faisant suite à la réforme de la Taxe Professionnelle et qui place la Ville dans la posture de contributeur à hauteur de 6 611 313 €, somme ajustée à la hausse de + 69 373 € par rapport à 2012, puis figée jusqu'en 2016.

Pour mémoire, l'année de référence intégrait le produit exceptionnel d'un gros contributeur, ce qui a conduit à une perte pour la ville de 1.3 M€ par an.

#### *b. Année de la montée en puissance pour le FPIC*

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les communes contributrices sont celles dont le PFIA (Potentiel Financier Agrégé) par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFIA par habitant moyen national.

Le calcul du PFIA par habitant résulte :

- du potentiel financier communal qui est égal au Potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire (hors certaines compensations),
- de la population DGF pondérée par un coefficient compris entre 1 et 2. Pour Saint-Germain-en-Laye, le coefficient est de 1,4157.

Le prélèvement est égal à l'écart relatif entre le PFIA de la collectivité et le PFIA moyen.

Les objectifs nationaux de ressources du Fonds sont de 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre 2 % des ressources fiscales nationales en 2016 soit plus de 1 Mrd €.

La redistribution des ressources de ce Fonds est faite aux collectivités bénéficiaires qui sont classées selon un indice synthétique tenant compte de leurs ressources, du revenu moyen de leurs habitants et de leur effort fiscal.

Cette montée en puissance se traduit pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye par un prélèvement de **287 K€ en 2012 à 689 k€ en 2013**, pour atteindre 2 M € à terme.

Le **Potentiel Financier Agrégé (PFIA)** par habitant de la commune pour 2012 est de 915,82 €, soit 52 % de plus par rapport au potentiel financier agrégé par habitant éligible (599,95 €), seuil de contribution.

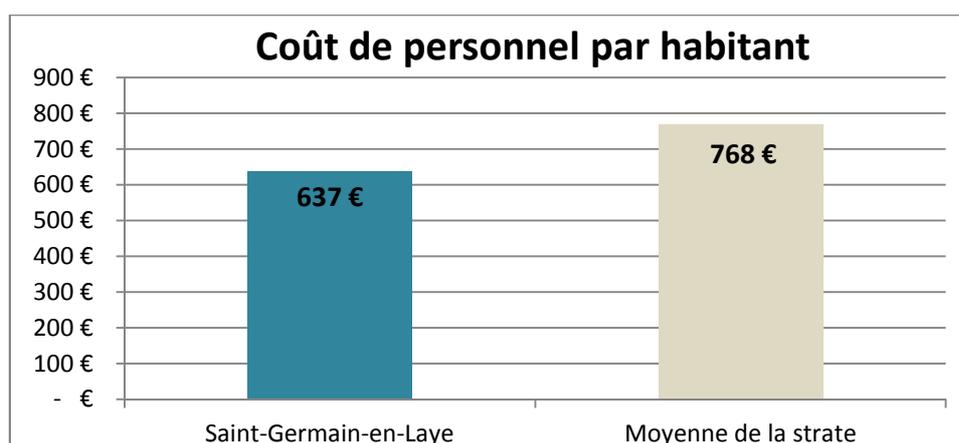
Pour mémoire, le **potentiel financier** de la ville de Saint-Germain-en-Laye, étape de calcul du PFIA, se situe à 4 € au dessus de la moyenne nationale de la strate.

### *c. Contribution nette à la péréquation*

Compte tenu de ce que coûte le FNGIR et du montant du FPIC en 2013, la ville de Saint-Germain-en-Laye contribuera à hauteur de près de 2 millions d'euros.

## **2. Une masse salariale bien maîtrisée**

En comparaison avec les villes de même strate (20 à 50 000 habitants), Saint-Germain-en-Laye confirme la maîtrise de ses coûts salariaux :

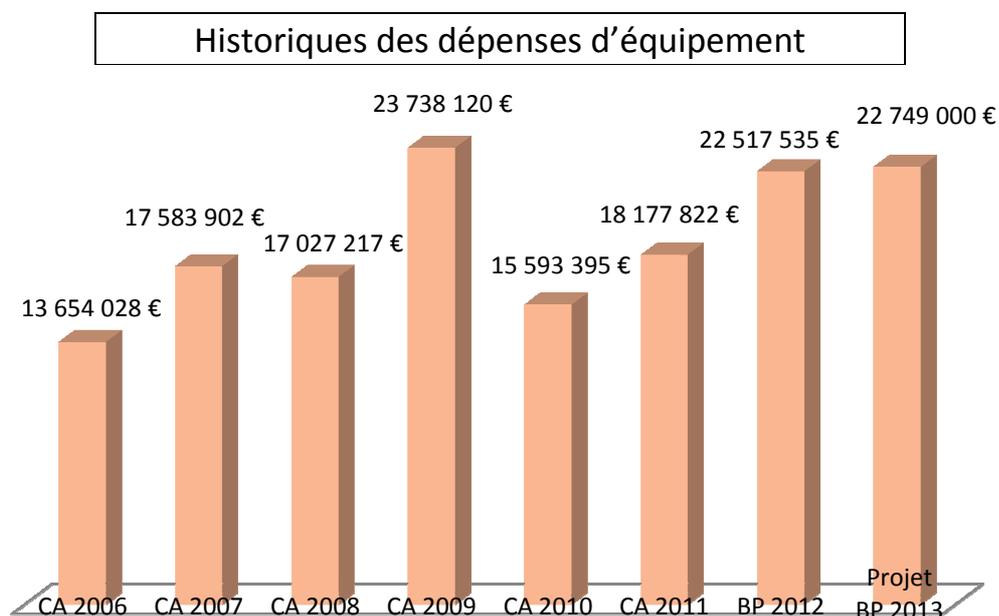


Dans ce contexte, les hypothèses prises en compte pour 2013 sont les suivantes :

- Suppression nette de 2 postes,
- Un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 0,45 %,
- Une hausse des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 27,30 à 27,40 % au 1<sup>er</sup> novembre 2012 soit une hausse de 0,37 %,
- La hausse du SMIC intervenue en juillet 2012 (de 9,22 € à 9,40 € soit + 1,95 %) prise en compte en année pleine sur 2013 sans nouvelle hausse.

## II. Les investissements, priorité budgétaire 2013

La Ville poursuit en 2013 un programme d'investissements soutenu. Entre 2008 et 2012, la Ville a consacré plus de 97 M€ à ses dépenses d'équipements.



Cet effort en investissement lui permet de dépasser très largement la moyenne de dépenses d'équipements en euros par habitant des villes de taille comparable (386 €/habitant pour la moyenne des villes de la strate 20 000-50 000 habitants, source : Minefi comptes des communes 2011 et 453 € pour Saint-Germain)<sup>7</sup>.

Les principaux projets de 2013 sont les suivants :

### 1. La construction du gymnase des Lavandières

C'est un projet majeur en termes de montant pour la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI). Le chantier a débuté au printemps 2012 pour une livraison de l'équipement prévue fin 2013.



Travaux actuels – Gymnase des Lavandières

<sup>7</sup>Source : <http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/detail.php?icom=551&dep=078&type=BPS&param=0&exercice=2011>

Cet équipement comprend une grande salle multisports avec une tribune de 400 places, un mur d'escalade, un parking de 40 places, un logement pour le gardien et un belvédère accessible à tous les habitants du quartier. Il répond aux normes BBC et HQE.



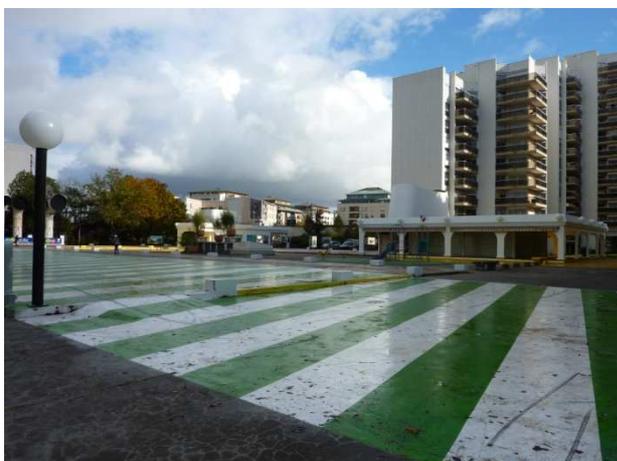
Futur gymnase des Lavandières

## 2. La requalification de la place des Coteaux du Bel Air

Cette place va connaître une nouvelle étape dans sa restructuration, suite à la démolition des commerces début 2012 et un aménagement temporaire du site avant le lancement de la phase de construction au printemps 2013.

La nouvelle place comprendra un bâtiment accueillant des commerces et un autre comprenant des services publics municipaux (mairie-annexe, poste central de la police municipale, salles polyvalentes de quartier), ainsi que des locaux médicaux.

Le boulevard Berlioz sera rehaussé pour améliorer l'insertion de la place dans son environnement et un parking souterrain situé sous la place sera ouvert au public.



Place des coteaux du Bel Air aujourd'hui



Projet futur

### 3. L'aménagement de l'éco quartier de la Lisière Pereire

La Lisière Pereire, constitue l'une des dernières opportunités foncières d'importance à proximité immédiate du centre ville pour la réalisation d'un quartier mixte durable en lieu et place d'une friche.

Afin d'élaborer un projet urbain de qualité, la Ville s'est adjoint les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire avec comme mandataire l'architecte urbaniste Jacques Ferrier.

Le programme de l'opération vise à créer un quartier dynamique par la recherche du meilleur équilibre entre logement et activité.

L'aménagement de la Lisière Pereire s'inscrit également dans une démarche de développement durable en s'attachant notamment aux questions énergétiques, aux déplacements, à la gestion de l'eau et des déchets, en accordant une attention particulière à la place du végétal.

Les études pour l'aménagement du quartier de la Lisière Pereire se poursuivront en 2013 pour une définition détaillée des espaces publics.



Projet de la Lisière Péreire selon le cabinet J. Ferrier



## **6. Les travaux du futur pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**

En lien direct avec l'implantation de l'Institut d'Etudes Politiques sur le site de l'IUFM de Saint-Germain-en-Laye, des travaux de rénovation d'un bâtiment municipal situé au 2 rue d'Alsace seront engagés en 2013 afin de permettre l'accueil en 2014 du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES UPGO).



## **7. La rénovation du parking du château**

Dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) signée avec Vinci, la rénovation du parking du château se poursuit et fait l'objet de subventions d'investissement par la Ville jusqu'en 2014.



## 8. Le lancement de la restructuration du bâtiment Henri IV

Les locaux de l'ancienne bibliothèque ont permis d'accueillir provisoirement les activités de la CLEF puis de la Maison des associations pendant les travaux réalisés par la Ville dans leurs locaux respectifs. Ces travaux étant achevés, le bâtiment Henri IV va devoir être restructuré à son tour pour accueillir dans les meilleures conditions plusieurs activités : l'office du tourisme qui quittera la maison natale Claude Debussy pour disposer de locaux plus fonctionnels et plus adaptés à l'accueil de groupes, un cabinet d'amateur facilitant la présentation régulière des œuvres appartenant à la collection municipale, les ateliers d'art et enfin des salles supplémentaires pour la Maison des associations.

Cet aménagement constituera la phase finale de création du pôle culturel du jardin des arts, qui regroupe d'ores et déjà le théâtre Alexandre Dumas, la bibliothèque multimédia et l'espace d'expositions Paul et André Véra.

L'année 2013 sera consacrée à la finalisation des études techniques, ainsi qu'au lancement de la restauration de l'apothicairerie.



## 9. Programmation pluriannuelle des principales opérations 2013-2014

	D E P E N S E S			R E C E T T E S		
	2013	2014	Total	2013	2014	Total
PLACE COTEAUX DU BEL AIR	5 500 000 €	7 500 000 €	13 000 000 €		1 300 000 €	1 300 000 €
GYMNASE DES LAVANDIERES	6 500 000 €	1 000 000 €	7 500 000 €	600 000 €		600 000 €
GROUPES SCOLAIRES	300 000 €	2 500 000 €	2 800 000 €			
CTM	382 000 €	3 000 000 €	3 382 000 €			
DECHETTERIE	650 000 €	1 050 000 €	1 700 000 €			
HENRI IV	120 000 €	1 050 000 €	1 170 000 €		330 000 €	330 000 €
PRES RUE D'ALSACE	930 000 €	700 000 €	1 630 000 €			
STADE GEORGES LEFEVRE						
TENNIS DU BEL AIR		700 000 €	700 000 €		120 000 €	120 000 €
RAMPE DES GROTTES	100 000 €	780 000 €	880 000 €	293 550 €		293 550 €
GYMNASE SCHNAPPER	250 000 €		250 000 €			
PARKING CHÂTEAU	1 064 000 €	266 000 €	1 330 000 €			
MUR ANTI BRUIT N13	350 000 €	350 000 €	700 000 €			
STRUCTURES SPORTIVES		225 000 €	225 000 €			
LISIÈRE PEREIRE	420 000 €		420 000 €			
	<b>16 566 000 €</b>	<b>19 121 000 €</b>	<b>35 687 000 €</b>	<b>893 550 €</b>	<b>1 750 000 €</b>	<b>2 643 550 €</b>

Hors FCTVA





## LE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

Dans le cadre des objectifs posés par les sommets de Rio et de Johannesburg, confirmés par le « Grenelle de l'environnement », la Ville a fait le choix d'une croissance soutenable, d'un développement maîtrisé et de la préservation des ressources et des espaces naturels. Ce volet du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), mis en place dès 2009, a pour objectif de recenser les politiques et actions menées par la Ville qui participent à cette démarche et plus généralement à la promotion du développement durable.

Cet engagement s'est notamment traduit en 2010 par la réalisation du Bilan Carbone de ses activités et de son patrimoine bâti. Ce diagnostic des émissions de gaz à effet de serre de la Ville a permis de dégager quatre axes majeurs de travail, constituant la base d'un plan d'actions à court, moyen et long termes.

À l'instar des années précédentes, ce « DOB vert » s'articule autour des quatre piliers du plan d'actions du Bilan Carbone :

- Les déplacements,
- L'énergie et les fluides,
- La commande publique,
- Les déchets.

Ces thèmes ont fait l'objet de la réalisation d'un document distribué aux usagers lors des Journées Cadre de Vie 2012.

### ***I. Les déplacements***

Les déplacements du personnel et ceux des usagers utilisant les services de la Ville représentent l'un des postes le plus émetteur en matière de gaz à effet de serre. Si la Ville n'a pas une compétence complète pour agir sur l'ensemble de son territoire (déplacements de transit par exemple), les déplacements représentent néanmoins un axe fort de sa politique en matière de développement durable.

Les actions de la Ville traduisent son engagement en faveur de la promotion et du développement des circulations douces au détriment des modes de transport utilisant des combustibles à base d'énergies fossiles.

## **1. Promouvoir les circulations douces**

### ***a. Le schéma directeur vélo***

Le schéma directeur vélo a pour ambition d'éviter la création d'aménagements cyclables au coup par coup et pose comme objectif que les déplacements entre les quartiers puissent se faire en vélo sur un itinéraire continu.

Le schéma directeur vélo repose sur les quatre axes suivants :

- Assurer un partage sécurisé de l'espace public,
- Relier les pôles de centralité ou générateurs de flux cyclistes (mairie, écoles, hôpital, gares) et favoriser les échanges entre quartiers,
- Améliorer et confirmer la signalétique ainsi que le stationnement deux roues non motorisés,
- Favoriser les échanges intercommunaux.

### ***b. Prolongement et requalification du réseau cyclable***

En 2012, dans le cadre du contrat « Réseau Vert » avec le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Île-de-France, trois tranches de travaux ont été menées à leur terme. Ainsi, la piste cyclable créée de la rue Roosevelt à la rue Désoyer, d'une longueur de 780 m, permet maintenant une liaison sécurisée de la passerelle du Bel-Air jusqu'au Centre administratif.

Dans le cadre du projet Véloroute et voie verte, piloté par le Conseil Général des Yvelines (Véloroute Paris/Londres), la Ville a réalisé les travaux ce printemps pour une ouverture de la piste cyclable avant les jeux Olympiques de l'été 2012.

Des travaux de confortement et de sécurisation de la zone 30 du Bel-Air sont actuellement en cours. Ces aménagements visent à ralentir la vitesse des automobilistes, à favoriser la pratique du vélo et à renforcer le caractère apaisé de cette zone 30.

En 2013, les actions sont réparties en 3 axes :

- Une étude « Programmation progressive d'une zone 30 avec double sens cyclable dans le secteur sauvegardé »,
- Travaux :
  - Dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement de la coulée verte aux abords du ru de Buzot, un travail tout particulier sera mené sur la sécurisation et le confortement du passage souterrain piéton Saint Léger/Bois Vidal ainsi que de ses abords. En effet, c'est une liaison douce très empruntée entre les deux coteaux qui nécessite une meilleure qualification (éclairage, revêtement, signalisation...),
  - Le renforcement de la signalisation existante (panneaux, sas Vélo...) et l'installation du principe de tourne-à-droite au feu rouge pour les cyclistes,
  - La pose d'appui-vélos aux abords d'équipements publics,
  - Une amélioration et une sécurisation de la piste cyclable existante de l'avenue Foch (remise en état du marquage ...),
  - Chaque nouveau projet urbain offre la possibilité d'intégrer la notion vélo et ainsi agrandir le réseau existant (requalification de la place des coteaux du Bel-air, du nouveau quartier Pereire).
- Communication : un nouveau plan du réseau cyclable sera édité en 2013.

## 2. Encourager l'usage du bus

La subvention d'équilibre du réseau de bus permet d'offrir une véritable alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Depuis 2011, il se fait dans le cadre d'une nouvelle convention de bassin avec les villes d'Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly. Sur l'ensemble des lignes de la Ville, 18 bus permettent le transport de 313 699 voyageurs par an (comptage STIF de 2010). La fréquentation du réseau de bus est en forte augmentation : hausse des validations de 7 % entre les 1<sup>ers</sup> semestres 2011 et 2012.

En vue de faciliter et d'encourager l'usage du réseau, un projet de SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) est en cours de mise en œuvre sur 40 points d'arrêt ayant au moins 50 montées de voyageurs par jour. Il permet aux usagers de connaître en temps réel les délais d'attente.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- Tous les points d'arrêts prévus sont déjà équipés sur la ligne R1,
- Les arrêts prévus pour les lignes R2 et R3 seront équipés en fin d'année 2012,
- Une borne d'informations voyageurs fonctionnant avec un panneau solaire avec SAEIV est à l'étude devant le Centre administratif.



Enfin, depuis la rentrée scolaire de septembre 2012, des améliorations de l'offre de service ont été mises en place :

- Renforcement de la ligne R1 en heures creuses du soir : augmentation de la fréquence de 20 à 15 minutes, et amplitude de fonctionnement plus étendue avec un dernier départ de la gare routière à 21h30,
- Renforcement de la ligne R2 en hyper pointe matin entre le village d'Hennemont et la gare routière afin de résoudre le problème de surcharge régulièrement constaté.



### **3. Faciliter le stationnement des véhicules électriques**

Plusieurs actions sont en cours de mise en œuvre afin de promouvoir l'usage de véhicules électriques :

- Parking du Château : 2 places de stationnement équipées de système de recharge électrique seront installées au plus tard en septembre 2013 (engagement contractuel de Vinci Park),
- La Ville étudie l'installation de bornes électriques de surface,
- Disque « électrique » : mise en place en janvier 2013 avec stationnement gratuit de surface dans la limite des durées autorisées.

Au fur et à mesure du renouvellement de la flotte municipale, la Ville s'équipe de véhicules décarbonés :

- En 2012, achat d'un véhicule utilitaire électrique de type Kangoo,
- Pour 2013, acquisition un véhicule électrique de type ZOE,
- Pour 2013 et les années à venir, un plan d'acquisition d'autres véhicules électriques est programmé dans le plan d'actions du Bilan Carbone.

Par ailleurs, pour le reste de la flotte, une recherche de véhicules moins émetteurs est systématisée de façon à atteindre les objectifs du Grenelle dès 2014.

#### 4. Encourager l'usage du vélo

La Ville développe un maillage d'appui-vélos sur l'ensemble de son territoire, notamment aux abords des équipements publics de façon à sécuriser et encourager la pratique du vélo. Ainsi, en 2012, près de 185 places de stationnement de surface sont proposées pour les vélos, complétées par 106 places payantes dans le parking souterrain Vinci de la place Charles de Gaulle, et 300 supplémentaires, gratuites, dans le parking deux roues de la station RER.



Dans le parc à cycles du RER, les services suivants sont mis à la disposition du public :

- une station de gonflage de pneus gratuit,
- des prestations de dépannage sur réservation.

De nombreuses actions de communication ont été réalisées pour inciter à l'usage du vélo comme mode de rabattement sur le RER :

- un stand de type « barnum » est installé place Charles de Gaulle certains week-ends pour inciter à la location des vélos,
- un dépliant sur la location de vélos a été distribué aux usagers.

De plus, un projet d'amélioration de la signalétique de surface est en cours afin d'inciter les utilisateurs de vélo à l'usage de ce parking et d'encourager les usagers du RER à adopter ce mode de circulation complémentaire.



Vue du parking deux roues du RER

L'ouverture de ce parc à vélos gratuit est un succès depuis maintenant plus d'un an. Le nombre de vélos stationnés est en augmentation. Ainsi, pour faire face à la demande croissante, les services techniques de la Ville vont optimiser la capacité de stationnement, et créer environ 78 places supplémentaires.

## ***II. L'énergie et les fluides***

Le développement durable est tout d'abord pris en compte dans les opérations structurantes de la municipalité. Après la crèche des Comtes d'Auvergne et la crèche du Bois Joli en 2011 et la rénovation de la Maison des Associations en 2012, en 2013, le gymnase des Lavandières sera un bâtiment exemplaire en termes de développement durable.

Cette préoccupation est également intégrée dans les travaux de rénovation des équipements municipaux.

Afin de suivre la performance énergétique des bâtiments, des indicateurs sont mis en place.

### **1. Le gymnase des Lavandières : un bâtiment exemplaire**

La construction du gymnase des Lavandières se fait selon des critères de haute qualité environnementale dans quatre domaines :

#### ***a. La gestion de l'énergie***

Le respect de ces critères met l'accent sur une gestion de l'énergie avec un niveau de performance plus exigeant que le niveau BBC, en ayant recours à des énergies renouvelables, à savoir :

- Le raccordement au chauffage urbain qui utilisera la biomasse comme énergie primaire,
- L'utilisation de panneaux solaires photovoltaïques,
- L'utilisation de panneaux solaires thermiques pour les besoins d'eau chaude,
- La détermination fine des besoins de chauffage par la détection du nombre de personnes présentes dans le bâtiment. Des sondes de CO<sub>2</sub> évalueront le nombre d'occupants pour une adaptation optimisée de la consommation d'énergie.

Ces choix nous permettent d'estimer l'économie de consommation d'énergie à 52 % par rapport aux objectifs de la réglementation thermique en vigueur.

#### ***b. La gestion de l'eau***

Elle est optimisée par deux séries d'actions :

- La réduction de la consommation d'eau : la gestion de l'eau sera assurée par des dispositifs de temporisation, de limiteur de débit et de pression. Ces systèmes seront complétés par la récupération de l'eau de pluie pour entretenir les parties végétalisées,
- L'optimisation de la gestion des eaux pluviales : afin de limiter un rejet massif des eaux dans les exutoires, les eaux de pluie seront freinées par l'utilisation de matériaux absorbant en toiture (toiture végétalisée) et dirigées par ruissellement naturel vers une noue paysagère de 132 m<sup>3</sup> avant le rejet à l'égout des eaux résiduelles.

### ***c. Le choix des produits de construction et de maintenance***

- Le choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction : les matériaux ont été choisis en fonction de leur durée de vie, de leur bilan environnemental et de leur performance. Ils répondront à des normes et seront labellisés,
- Un chantier à faibles nuisances : pour limiter les impacts environnementaux et les nuisances dues au chantier, une charte de « chantier à faibles nuisances » est rédigée, afin de rappeler toutes les dispositions à prendre pour un chantier propre,
- La gestion de la maintenance : des dispositions simples ont été prises en compte afin de faciliter l'entretien du bâtiment.

### ***d. Le confort***

- Le confort hygrothermique : la configuration du bâtiment est étudiée afin d'assurer un bon confort thermique en été comme en hiver,
- Le confort acoustique : pour assurer ce confort un isolement standardisé (pondéré  $D_{nT,A}$ <sup>8</sup>) sera installé entre les espaces dédiés à la pratique sportive et les autres espaces,
- Le confort visuel : en journée, il est prévu d'optimiser au maximum l'éclairage afin de n'utiliser quasiment aucun éclairage artificiel, sans pour autant gêner les joueurs.



<sup>8</sup>  $D_{nT,A}$  : s'exprime en dB (décibels), il permet de caractériser par une seule valeur l'isolement acoustique entre deux locaux

## 2. Le développement durable dans les travaux de rénovation

### *a. Le remplacement des menuiseries extérieures de Passy*

Des études sont en cours afin de remplacer en 2013 des menuiseries extérieures existantes de la Maternelle et de la Primaire (800m<sup>2</sup> de surface vitrée) par des vitrages haute performance ( $U_w^9=1,6 \text{ W/m}^2\text{K}$ ).

Gain estimé : 10 % soit -54 MWh.

### *b. La restructuration d'ex-logements rue Bonenfant*

Ces travaux sont en cours et visent à installer le futur Point d'Accès aux Droits (PAD) et les locaux des anciens combattants, soit environ 110m<sup>2</sup>. Ils consistent notamment à remplacer des menuiseries extérieures par des vitrages haute performance ( $U_w=1,6 \text{ W/m}^2\text{K}$ ), ce qui correspond à une exigence supérieure aux standards RT2012 et à améliorer l'isolation thermique existante par ajout de 150mm de laine de roche ( $R_{th}^{10}>3,75 \text{ W/m}^2\text{K}$ ), avec une exigence également supérieure aux standards RT2012.

Gain estimé : 55 % soit -10 MWh.

### *c. La récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains sportifs au stade Georges Lefèvre*

En 2012, des travaux sur le terrain d'honneur ont permis la mise en place d'un arrosage automatique avec récupération des eaux de ruissellement dans une cuve de 250 m<sup>3</sup>. Cette installation devrait supprimer l'apport d'eau externe pour l'arrosage de cet équipement.



De plus, une étude vient d'être lancée afin de récupérer l'eau d'arrosage du terrain de hockey, fort consommateur d'eau, ainsi que l'eau de ruissellement des courts couverts de tennis.

Par ailleurs, le terrain d'honneur de rugby sera doté d'un arrosage automatique en 2013, qui permettra de diminuer sensiblement ce coût.

<sup>9</sup>  $U_w$  : coefficient de transfert thermique pour l'ensemble fenêtres avec verres montés

<sup>10</sup>  $R_{th}$  : résistance thermique

#### ***d. Rénovation de l'ex-école Alsace en vue de l'installation du futur PRES***

Ce projet consiste à restructurer un bâtiment d'environ 600m<sup>2</sup>. Il intégrera en particulier :

- Un chauffage par chaudière à condensation haut rendement,
- Le remplacement des menuiseries extérieures par des vitrages haute performance ( $U_w=1,6 \text{ W/m}^2\text{K}$ ), exigence supérieure au standard RT2012,
- L'amélioration de l'isolation thermique existante par ajout de 150mm de laine de roche ( $R_{th}>3,75 \text{ W/m}^2\text{K}$ ), exigence supérieure au standard RT2012,
- Une ventilation par système double flux permettant la récupération des calories sur l'air extrait.

Gain estimé : 61 % soit -67 MWh.

### **3. Les Certificats d'Economie d'Energie**

La valorisation des travaux d'économie d'énergie effectués entre 2005 et 2009 dans les bâtiments communaux a permis l'obtention d'un certificat d'économie d'énergie de 10,38 GWhcumac<sup>11</sup> auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Sa revente générera une recette d'environ 35 K€.

### **4. La thermographie aérienne**

La Ville agit aussi à l'échelle de son territoire, puisqu'elle a réalisé en 2012 une thermographie aérienne pour encourager les usagers à agir en faveur de la performance énergétique de leur habitation.

En 2013, pour accompagner les usagers, la Ville s'associe à l'Espace Info Energie de Carrières-sous-Poissy porté par l'association Energie Solidaire. Grâce à ce dispositif les saint-germanois pourront se faire accompagner dans les travaux d'isolation de leur habitation.

---

<sup>11</sup> Cumac : l'abréviation résulte de la contraction de « cumulé » et « actualisé », le KWh est ramené à la durée de vie du produit et actualisé au marché

### ***III. La commande publique***

L'achat est normalement un acte simple : il s'agit classiquement d'acheter un produit, un équipement, un service, au meilleur rapport qualité/prix. Mais, au-delà de sa seule dimension économique, déjà importante en raison des enjeux budgétaires, l'achat peut également s'intégrer dans une démarche de développement durable.

Les enjeux éco-responsables obligent les acheteurs à intégrer les conditions de production, d'utilisation, la fin de vie des produits et matériels achetés, et à rechercher l'adaptation du produit aux besoins réels pour éviter ainsi de gaspiller les ressources.

#### **1. Se doter d'une culture de l'achat éco et socio responsable**

Cette nouvelle manière de concevoir l'achat s'est traduite dans les services municipaux par la mise en pratique des outils réglementaires favorisant l'achat responsable : l'introduction de critères de sélection au stade de la mise en concurrence, et la mise au point de clauses d'exécution des marchés attribués aux entreprises candidates.

La mise en place d'une culture commune de l'achat éco-responsable passe la formalisation d'un référentiel diffusé à l'ensemble des acheteurs internes. À cet effet, une formation s'adressant aux agents participant à l'acte d'achat a été dispensée en 2012 et une charte des achats responsables est en cours d'élaboration, s'appuyant sur la norme AFNOR récemment publiée. Cette charte constituera un outil de communication sur la politique d'achat éco-responsable de la Ville.

La prise en compte du développement durable dans les marchés passés par la Ville s'intensifie pour permettre la réduction des impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés tant pour les besoins de l'administration que des usagers. Elle passe notamment par :

- Le remplacement de serveurs informatiques très énergivores, la poursuite du recyclage des consommables informatiques et de la dématérialisation des procédures.
- La relance des marchés d'acquisition de produits d'entretien, de véhicules, de prestations de restauration, de nettoyage des bâtiments communaux,
- L'encouragement des actions d'insertion sociale en promouvant le recours aux clauses d'insertions sociale qui constituent un puissant levier pour faciliter l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés. Pour ce faire, la Ville a identifié deux marchés propices à la mise en place d'une telle clause : le réaménagement de la place des coteaux du Bel Air et l'entretien des espaces verts.

#### **2. Au-delà de l'achat éco-responsable : l'éco-attitude**

Après l'acquisition des fournitures et des matériels, les agents deviennent des éco-utilisateurs en adoptant les bons gestes tant dans leur utilisation que dans le traitement des déchets qui seront générés par la suite. Ils gèrent aux mieux les appareils électriques qu'ils utilisent (photocopieurs, ordinateurs), se forment à l'éco-conduite et limitent l'utilisation du papier par la consommation d'un papier dont le grammage a été diminué (de 80g à 70g) et par l'impression systématique en recto-verso.

### **3. Au-delà de l'achat éco-responsable, la revente des biens obsolètes de la Ville**

La Ville vend les biens devenus obsolètes sur une plateforme de courtage en ligne. Les ventes aux enchères constituent une bonne solution au problème du traitement des déchets en leur offrant une seconde vie. Outre les avantages économiques qu'elle procure, cette démarche permet de diminuer les coûts liés au stockage, à l'immobilisation et à la maintenance des produits, et participe donc à la valorisation du coût global du matériel sur l'ensemble de son cycle de vie.

Ainsi, aux termes des neuf premières ventes, la commune a vendu 200 biens et matériels pour une recette totale de 80 K€.

## ***IV. Agir sur les déchets***

La gestion des déchets est le deuxième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville. En 2008, les émissions s'élevaient à 4 546 T éq. CO<sub>2</sub>, réparties principalement entre le traitement (4 042 T) et la collecte (370 T).

Pour réduire l'impact de cette activité sur l'environnement, la Ville poursuit plusieurs objectifs conformes aux lois dites Grenelle I et II ainsi qu'aux engagements de la Région Ile-de-France.

Les actions tendent à réduire les émissions dues aux traitements et à la collecte par la prévention des déchets produits sur le territoire de la Ville, en assurant la promotion du réemploi et de la réduction à la source. Elles privilégient aussi la mise en place d'une gestion domestique des biodéchets et une amélioration de la qualité des déchets recyclables collectés.

### **1. Agir sur la collecte des déchets**

#### ***a. Mise en place de bennes au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule)***

La mise en service de bennes au GNV a permis de faire baisser les émissions dues à la collecte de 37,89 % entre 2008 et 2011, ce qui permet d'atteindre un des objectifs des lois dites Grenelles I et II, à savoir l'obligation de diminuer les émissions dues au transport de 20 %, avant l'échéance réglementaire de 2020.

#### ***b. Evolution de la collecte des déchets verts***

En 2013, dans un souci de rationalisation de ce service, la collecte des déchets verts en porte-à-porte évolue pour être plus adaptée à la production saint-germanoise. Le service sera dorénavant proposé du 15 mars au 14 juillet, et du 15 août au 1<sup>er</sup> octobre, ce qui permettra d'économiser près de 20 K€ et de réduire les émissions de ce poste de 50 %, soit de 6,5 T éq. CO<sub>2</sub>.

### **2. Agir sur le traitement des déchets**

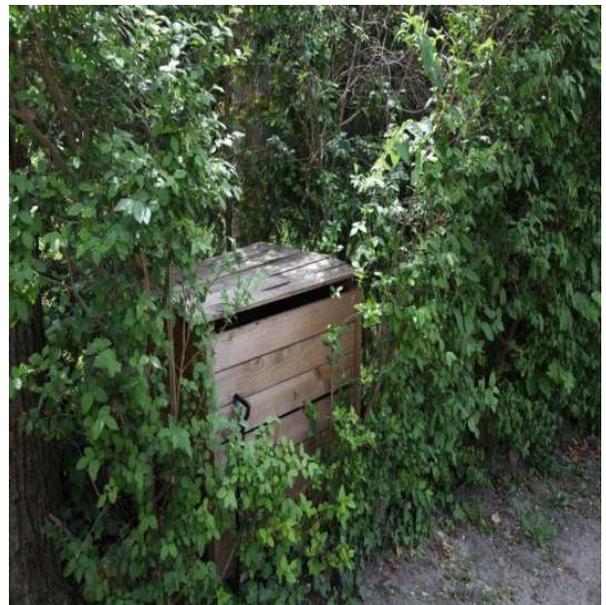
#### ***a. Plan de promotion du compostage individuel***

En mai 2011, la Ville s'est engagée dans un Plan de promotion du compostage individuel de trois ans. Financés à hauteur de 50 % par l'ADEME et la Région Ile-de-France. L'objectif initial était de mettre en place 200 composteurs par an auprès d'utilisateurs volontaires de façon à toucher entre 15 % et 20 % des foyers individuels sur trois ans. Dès la première année, les objectifs ont été dépassés, puisqu'en octobre 2012, soit moins d'un an après la première dotation, 255 composteurs ont été distribués et sont opérationnels.



Les moyens de communication doivent permettre d'atteindre un taux d'utilisation des composteurs de 75 % au bout de 3 ans.

D'ici à 2014, la Ville souhaite mettre en place ce système de gestion des biodéchets au sein de quelques résidences volontaires (entre 5 et 10) et à l'horizon 2020, le but est d'équiper l'ensemble des maisons individuelles.



### ***b. Programme local de prévention des déchets***

En juillet 2011, la Ville s'est engagée une nouvelle fois aux côtés de la Région Ile-de-France et de l'ADEME sur la voie d'un Programme local de prévention des déchets. Ce dispositif doit permettre à la Ville d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui impose une diminution des déchets de 7% par habitant en 5 ans.

À partir de l'année 2012, conformément aux engagements pris, la Ville a lancé un diagnostic des gisements de déchets de son territoire. L'assistance d'un bureau d'étude sera sollicitée de façon à compléter cette approche purement « déchets » par un diagnostic socioéconomique, ainsi qu'à apporter une méthodologie d'élaboration du plan d'actions conforme aux attentes de l'ADEME.

Les actions retenues et sur lesquelles le travail a d'ores et déjà commencé sont : le dispositif « STOP-PUB », la collecte des textiles usagers, ainsi que des thématiques nouvelles comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ensemble du programme est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Ile-de-France sur une base d'1 € par habitant.





# BUDGETS ANNEXES

---

## *I. Budget Assainissement*

L'enjeu pour la ville de Saint-Germain-en-Laye est le renouvellement et/ou la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Cela se traduit par le remplacement des canalisations vieilles et en mauvaise état ou bien par le chemisage par le biais du marché « travaux sans tranchée », permettant une action plus rapide, moins coûteuse et engendrant moins de nuisance que le remplacement des canalisations.

Les travaux en 2012 ont été :

- la réfection du radier de l'ovoïde rue du parc de Noailles (150 ml) dont le coût est de 110 000 €,
- le chemisage de 60 ml de collecteur - rue Ducastel pour 34 000 €,
- la fin du chemisage de la rue du fer à cheval sur 120 ml pour 35 000 €,
- la réhabilitation de 6 branchements rue de la République pour 70 000 €.

Ces chantiers ont permis de pérenniser les ouvrages et de stopper les infiltrations des eaux usées dans le milieu naturel.

Pour 2013 et 2014, les principaux chantiers sont les suivants :

- Chemisage avenue des marronniers (80 ml) pour 25 000 €,
- Chemisage servitude Robereau RN 13 estimé à 50 000 €,
- Avenue du Val – réhabilitation par chemisage et changement d'un tronçon par génie civil – estimé à 100 000 €,
- Chemisage du réseau du Clos Magloire sur 310 ml – estimé à 220 000 €,
- Etude de réhabilitation adaptée du radier de l'ovoïde avenue de Général Leclerc (sur 250 ml).

## ***II. Budget de soins infirmiers à domicile***

Le Service de Soins à Domicile est financé par l'Assurance Maladie. Il peut prendre en charge 36 personnes résidant à Saint-Germain-en-Laye, affiliées à la Sécurité Sociale. Le Service de Soins à Domicile dispose, en effet, de 35 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans et d'une place pour les personnes âgées de moins de 60 ans présentant un handicap.

Les dépenses de ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de personnel, qui se sont élevés à 287 k€ en 2011 (contre 251 k€ pour 2010 et 264 k€ pour 2009). Le reste des dépenses concerne l'acquisition de petites fournitures (administratives, médicales) et le remboursement des frais de déplacement des infirmières.

Pour 2012, les personnels employés par le SSIAD sont :

- 7 aides-soignantes à temps plein,
- 1 infirmière à mi-temps,
- 1 secrétaire à mi-temps,
- 1 infirmière coordinatrice à temps plein.